

DECISION N° D2024-002

MAPA 2023-005 / SPECTACLE SON, LUMIERE ET PYROTECHNIQUE POUR LE 80EME ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT ORGANISE PAR LA VILLE DE COURSEULLES SUR MER LE SAMEDI 8 JUIN 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 17 aout 2023 et publié le 19 aout 2023 dans Ouest France ainsi que sur le profil acheteur et le site internet de la Ville,

Considérant les 12 retraits électroniques et les 28 téléchargements anonymes du dossier de consultation,

Considérant l'unique offre déposée par SARL SLAM COMMUNICATION – LOCATECH, Considérant la pertinence et l'adéquation de l'offre reçue aux besoins du pouvoir adjudicateur,

DECIDE

- D'attribuer le marché 2023-005 à la SARL SLAM COMMUNICATION LOCATECH, SIRET n°38040747800045, ZA de la Coiterie 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES, pour un montant de 85 179,60 € TTC
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 5 janvier 2024

Signé le 9 ol 24

Publié le 9 al li

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture 014-211401914-20240109-D2024-02-Al Date de télétransmission : 09/01/2024 Date de réception préfecture : 09/01/2024